

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 01.12.2023

ID : 089-200039642-20231123-98\_2023-DE

<p><b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b></p>	<p>Le vingt-trois novembre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.</p>
<p><b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b></p>	<p><b>Étaient présents :</b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : M. GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</b></p>	
<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 75</li> <li>- Présents : 52</li> <li>- Absent(s) : 11</li> <li>- Pouvoir(s) : 12</li> <li>- Votants : 64</li> </ul>	<p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b> <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), <i>Jully</i> : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky), <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel (a donné pouvoir à M. BUSSY Dominique), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis), <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. LENOIR Pascal (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane).</p> <p><b>Absents excusés :</b> <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.</p> <p><b>Absents non excusés :</b> <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Pierrette GIBIER</p> <p><b>Date de convocation :</b> 17 novembre 2023</p>
<p><b>Délibération n° 98-2023</b></p>	

**Objet :**

**ATTRACTIVITE ECONOMIQUE**

Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Arrêt de l'inventaire des ZAE pour se conformer à la loi Climat et Résilience

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui organise notamment le transfert vers les intercommunalités des zones d'activités économiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu la loi n° 20211104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, et notamment son article 220 II,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-8-2,

Vu la délibération n° 54-2023 en date du 20 juin 2023 du conseil communautaire de la CCLTB engageant la collectivité dans la réalisation de l'inventaire des ZAE conformément à la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021,

La CCLTB devait réaliser les deux travaux suivants :

- **Un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)** avec les trois obligations légales suivantes :
  1. « Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
  2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
  3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévu à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période. »

L'inventaire portait sur les zones d'activités économiques suivantes :

- Est bourg (près de La Croujotte)
- ZA le Champs de la Lame
- Est bourg à l'est des Plantottes)
- Les Plantottes
- Les Croués
- Zone IINA (près de La Briarée)
- Le Moulin Royer
- ZA le Fourneau
- Zone UEa (au nord du Rôti)
- Nord bourg (près de La Pierre)
- Sud bourg (en dessous Les Auvis)
- Les Terres de l'abbaye est
- Est bourg (à l'ouest des Bois des Brosses)
- Ouest bourg - La Lisse
- La Come Aux Epousées
- Nord-ouest bourg (en face Les Perrets)
- Nord-ouest bourg (près de Prairiot)
- Sud bourg - Les Laries aux Curés
- Est bourg (près de Sous Les Brosses)
- ZAC de Tanlay
- ZAC de Tanlay (sud)
- Sud bourg (à l'est de La Croix Blanche)
- Sud bourg (au sud des Bas Guénard)
- Les Goulottes
- Zone UE (au nord des Fontenilles)
- Terres de Vauplaine
- Actipôle
- Sous la cote Putois
- Les Petits Jumériaux
- Centre commercial Leclerc
- ZAC des Petits Ovis
- Poste Electrique Vauplaine
- Rue des Guinandes
- Rue de la Bonneterie
- Dumas Literie
- Ancien site Lafarge Holcim (projet)

- « Une consultation des propriétaires et des occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours ».

La consultation a été engagée par voie dématérialisée et par courrier du 10 octobre 2023 au 15 novembre 2023. Les occupants (établissements) ainsi que les propriétaires de chaque parcelle pouvaient adresser à la CCLTB, dans ce laps de temps, leurs corrections ou observations via des formulaires de réponse.

Les différents retours ont permis de compléter l'inventaire général des zones d'activités.

Les informations liées à l'identité des propriétaires étant confidentielles, la liste des propriétaires n'est pas associée à cette délibération. A l'inverse, la liste des occupants (établissements) peut être demandée auprès du service « Attractivité économique » de la CCLTB.

Conformément à la loi, cet inventaire va être communiqué aux autorités compétentes en matière de :

- o Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- o Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le président de séance propose d'arrêter l'inventaire des ZAE par la collectivité.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>64</b>	<b>pour</b>
	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

**APPROUVE** l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire, au titre de la loi Climat et Résilience,

**DIT** transmettre cet inventaire aux autorités compétentes en matière de PLU, PLUi et PLH,

**DONNE** tous pouvoirs au président ou à son représentant ayant reçu délégation afin de signer tout document administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le président de séance,  
Monsieur Régis LHOMME,  
Président

La secrétaire de séance,  
Mme Pierrette GIBIER



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).